

**Intitulé et règlement du concours :**

**Concours d’écriture dans le cadre du Printemps des Poètes 2024 (du 9 au 25 mars)**

**Article 1 :**

L’IFSI/IFAS René Miquel organise un concours d’écriture ouvert à tous (tes) les étudiant(e)s en soins infirmiers et à tous (tes) les élèves aides-soignants(es).

Le but de ce concours est de promouvoir l’écriture ainsi que de valoriser les capacités d’imagination et de créativité de chacun. La participation au concours est gratuite.

**Article 2 :**

Les participants devront produire un écrit tapuscrit sur le thème du « Prendre soin ». Cet écrit peut être présenté en prose, en vers, sous forme d’acrostiche, d’écriture libre, etc. Le thème doit être strictement écrit et non dessiné.

**Article 3 :**

L’écrit doit être présenté en langue française et respecter les règles de grammaire et d’orthographe.

**Article 4 :**

Chaque participant ne présente qu’un seul écrit original. La longueur du texte doit être comprise entre 1 et 3 pages. Les pages doivent être au format A4, en police Times New Roman taille 12, interligne 1 et marges classiques. Les feuilles doivent être numérotées. Pour le respect de l’anonymat, le nom de l’auteur ne doit pas figurer sur les écrits mais seulement sur la fiche d’inscription qui devra être jointe au texte produit. Cette fiche est à votre disposition sur le site Internet de l’IFSI/IFAS et au CDI.

A réception des documents, un numéro sera attribué à chaque texte et le même numéro figurera sur la fiche d’inscription nominative.

**Article 5 :**

L’écrit imprimé en recto doit être envoyé ou déposé à l’institut avec la fiche d’inscription **entre le 09/03/2024 et le** **25/03/2024 dernier délai**. Il peut être envoyé à l’adresse postale suivante :

Carole Latreille

Concours d’écriture

Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants René Miquel

1 rue Pierre Hallali

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Il est également possible de le faire parvenir par mail à Mme LATREILLE (documentaliste) à l’adresse suivante : [carole.latreille.ifsi@gmail.com](mailto:carole.latreille.ifsi@gmail.com) ou [carole.latreille@ch-nord-ardennes.fr](mailto:carole.latreille@ch-nord-ardennes.fr)) ou encore de le déposer dans la boîte aux lettres du secrétariat (hall d’entrée de l’institut) et au CDI.

**Article 6 :**

Les participants devront être en mesure de fournir par e-mail le fichier numérique de leur texte à la demande de l’institut. En effet, en cas de gain, les textes seront mis en ligne sur le site de l’institut et pourront être consultés par tous.

**Article 7 :**

Le jury est souverain et responsable de ses choix et n’a pas l’obligation de les justifier. En aucun cas, le jury n’aura connaissance de l’identité des auteurs.

Ce jury sera composé de :

Mme Virginie LAUBY (Auteure ardennaise)

M. Dominique RAVIART (Libraire à Sedan)

Mme Maé SALENGROS (Formatrice IFAS)

**Article 8 :**

Le concours fait l’objet de 3 prix sous forme de cadeaux.

* 1er prix : Tablette Samsung Galaxy Tab A9 et un livre de Virginie LAUBY dédicacé
* 2e prix : Une liseuse électronique + un livre
* 3e prix : Une carte cadeau valable à la Librairie Carnot de Sedan + un livre

**Article 9 :**

Les lauréats verront leur écrit et leur photo publiés sur la page d’accueil du site IFSI08, éventuellement sur les réseaux sociaux et dans les médias locaux.

**Article 10 :**

La participation à ce concours, par l’envoi de textes, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

**Article 11 :**

L’institut se réserve le droit d’exclure du concours les productions écrites qui ne respecteraient les règles énoncées ci-dessus.

Les écrits non retenus seront détruits (pas de renvoi).

**La participation au concours engage les participants à accepter la diffusion de leur production écrite et de leur photo.**

**Article 12:**

Les résultats du concours seront annoncés aux lauréats par e-mails et par téléphone. Les prix seront remis le 05/04/2024 à l’institut. La présence des lauréats (qui seront prévenus au préalable) est vivement souhaitée.